

## **LE SUJET DANS LA LANGUE THÉORIE ARGUMENTATIVE DE LA POLYPHONIE ET THÉORIE DES BLOCS SÉMANTIQUES**

**Alfredo M. LESCANO**

EFTS (ENFA, Université de Toulouse)

CRAL (EHESS/CNRS)

### **PRÉSENTATION DU VOLUME**

L'un des débats actuels, partagé par toutes les disciplines qui s'occupent du sens linguistique, est celui de la place du sujet dans la langue et le discours. Si l'on entend la notion de « sujet » au sens le plus large, la question recouvre aussi bien l'encodage du sens commun dans le système linguistique, que les modes de construction des subjectivités dans le discours. Ce numéro de *Verbum* a pour vocation de faire le point sur une sémantique linguistique intégrant ce double questionnement et qui se décline en deux théories : la Théorie des blocs sémantiques (TBS) et la Théorie argumentative de la polyphonie (TAP). Pour la TBS, la signification lexicale est faite de schémas qui préfigurent les discours doxaux auxquels l'emploi du mot peut donner lieu. Ces schémas ne sont pas imposés au locuteur : il peut créer de nouveaux schémas, mais il s'éloigne par là de la doxa et prend le risque que son discours perde de son évidence et de sa force de persuasion. S'opposant aux sémantiques représentationnelles ou vériconditionnelles, la TBS n'en est pas moins « formelle », car elle postule un ensemble de règles et de rapports précis entre schémas, ainsi qu'une grammaire gouvernant leur concrétisation dans le discours sous la forme de « contenus ». La TAP étudie la mise en discours de ces contenus, c'est-à-dire le type de rapport que l'énoncé établit entre le contenu et les sujets de l'interlocution : le locuteur s'investit-il dans son énonciation ? L'énoncé montre-t-il l'interlocuteur comme polémique ? L'hypothèse de la TAP est que cela se décide dès le niveau sémantique. En mettant l'interlocution au centre du fait énonciatif, chaque énoncé est décrit comme donnant à voir une

image de son locuteur et de son interlocuteur dans leurs rapports aux contenus assertés, rejetés ou soustraits de la discussion.

Nous nous proposons dans cette introduction de présenter ces deux théories à l'aune de la question de la subjectivité dans le sens linguistique.

La Théorie argumentative de la polyphonie s'adresse au problème du sujet dans la langue, si l'on peut dire, *directement*. Son domaine d'étude est celui couramment appelé « l'énonciation ». Elle s'inscrit dans le cheminement initié dans les années '80 par la Théorie de la polyphonie de Ducrot, tout en en rejetant des thèses centrales relatives à une certaine conception de la place du sujet dans le fait énonciatif. Si la Théorie des blocs sémantiques ne naît pas d'une préoccupation sur le statut du sujet, elle l'englobe au point de ne pas laisser de doute sur le type de sujet qu'elle suppose. Théorie du contenu sémantique, elle est redevable d'une conception du sens où l'idée de sujet demeure centrale.

Dans ce qui suit, nous allons présenter la Théorie argumentative de la polyphonie (TAP) et aborder le problème du sujet depuis la perspective de la Théorie des blocs sémantiques (TBS). Les articles de ce volume appliquent ou développent ces deux théories.

## 1. THÉORIE ARGUMENTATIVE DE LA POLYPHONIE

Passer en revue, ne serait-ce que rapidement, les différentes phases par lesquelles a transité la théorie de la polyphonie linguistique ce n'est pas simplement important pour connaître l'histoire de la théorie : parcourir les étapes de cette réflexion qui commence il y a plus de trente ans est essentiel pour pouvoir juger de la pertinence des choix actuels. Nous ne le ferons cependant, pour des contraintes d'espace, que sommairement.

### 1.1. La théorie de la polyphonie des années '80

La Théorie argumentative de la polyphonie prend ses racines dans la Théorie de la Polyphonie que Ducrot a mise en place dans les années '80, et qui depuis a fait couler beaucoup d'encre du côté de ses défenseurs comme de celui de ses détracteurs. Le mouvement initial, celui qui fonde cette approche, est sans doute paradoxal. La Théorie de la Polyphonie, qui est censée fournir un cadre pour l'étude de beaucoup de questions qui touchent à l'ancrage linguistique de ce que l'on appelle souvent la « subjectivité » dans le discours, préconise l'émancipation totale de la description du sens de l'énoncé vis-à-vis de son créateur effectif : le moment fondateur de cette théorie est précisément celui de la dissociation de cet être ayant des propriétés physiques, cognitives, sociales, le « sujet parlant », de l'entité que l'énoncé se donne comme étant son auteur, le « locuteur » (Ducrot 1980). L'énoncé sera dit avoir un locuteur dans la mesure où cet énoncé est présenté comme ayant une origine, un responsable. Il s'ensuit – voilà une déclaration qui pourrait passer pour étonnante – que tout énoncé n'a pas

forcément de locuteur. En particulier, les énoncés que Benveniste (1966) appelle « historiques », par exemple les énoncés au passé simple, seront décrits par Ducrot (1984) comme des énoncés « sans locuteur ». Ces énoncés ont beau avoir un producteur effectif, pour autant « ils n'exhibent aucun auteur de la parole » (*op.cit.* : 195).

Au-delà du simple locuteur, c'est toute l'énonciation qui se retrouve internalisée par Ducrot dans le sens de l'énoncé : face à des conceptions de l'énonciation en tant que contexte d'apparition d'un énoncé ou en tant qu'actualisation du système linguistique, la théorie de Ducrot en fait un produit de l'émission linguistique. C'est l'énoncé qui construit l'événement de sa propre apparition. Comme on le verra dans un instant, ces éléments fondateurs seront maintenus tels quels dans la version actuelle de la TAP.

Cette conception de l'énonciation comme une image produite par l'énoncé était déjà polémique, sinon iconoclaste. L'apparition de la conception « polyphonique » de l'énonciation donna à la théorie une spécificité encore plus remarquable. En effet, un deuxième moment fondateur de la Théorie de la Polyphonie est celui de l'apparition des « voix » qui cohabitent à l'intérieur d'un énoncé, qui seront appelées « énonciateurs ». Soit la structure syntaxique (1), qui peut donner lieu à un énoncé tel que (2) :

- (1) X, au contraire, Y
- (2) Pierre n'est pas gentil, au contraire, il est détestable.

De quoi le segment *il est détestable* est-il le contraire dans l'énoncé (2) ? La question est pertinente car on pourrait être porté à croire que si on relie X et Y par « au contraire », on dit par ce même lien que Y est le contraire de X. Or il se trouve que [Pierre est détestable] n'est précisément pas le contraire de [Pierre n'est pas gentil]. Plus généralement, les énoncés qui respectent la structure (1) ne permettent pas de dire que Y est le contraire de X. De quoi Y est donc le contraire ? Ducrot (1984) proposera la réponse suivante. Si Y est « contraire » à quelque chose, ce n'est pas au contenu sémantique véhiculé par X, c'est-à-dire au résultat de l'application de la négation. Dans la structure X, *au contraire*, Y, le segment Y est « contraire » à l'opposé de X, qui, dans la structure négative de X, correspond au contenu de l'élément nié, à savoir [Pierre est gentil]. On pourrait s'arrêter là, si on n'introduisait pas une donnée importante. Il s'agit de l'impossibilité d'avoir un X affirmatif :

- (3) \* Pierre est méchant, au contraire, il est détestable.

Si « au contraire » se limite à chercher l'opposé de X pour le déclarer « contraire » à Y, pourquoi (3) est-il impossible ? Pourquoi, dans (3), *au contraire* ne saisit-il pas l'opposé de *Pierre est méchant* ? L'explication de cette impossibilité est que, contrairement à l'affirmation *Pierre est méchant*, la négation *Pierre n'est pas gentil*, met en place un dispositif « polyphonique » : elle fait apparaître dans le sens de l'énoncé deux « voix », l'une qui porte le point de vue [Pierre est gentil], dissociée du locuteur, et une autre

qui porte le contenu contraire, [Pierre n'est pas gentil] auquel le locuteur s'assimile. Ducrot appelle ces voix « énonciateurs », êtres du discours auxquels les énoncés n'affectent pas des paroles précises, mais qui sont porteurs de « points de vue »<sup>1</sup>. *Au contraire* fait ainsi apparaître son énoncé comme la cristallisation d'un dialogue semblable à (4) :

- (4) – Pierre est gentil.  
– Au contraire, il est détestable.

Cette « cristallisation » est impossible pour (3), car aucun contenu n'est porté par un énonciateur disjoint du locuteur.

Globalement, dans la configuration du plan énonciatif du sens, les contenus sémantiques sont portés par des énonciateurs, voix abstraites auxquelles le locuteur peut éventuellement s'assimiler, qui peuvent être identifiées à un personnage donné ou dont l'identité peut être laissée dans le vague. Par règle générale, l'énonciation sera considérée comme polyphonique dans la mesure où le locuteur n'apparaît plus comme le porteur direct des points de vue qu'il met en discours. Même un énoncé affirmatif simple comme *Pierre est gentil* sera décrit comme associant à un énonciateur E un contenu [Pierre est gentil], énonciateur auquel le locuteur s'assimile.

Avec sa capacité à rendre compte de l'enchevêtrement des points de vue dans les énoncés, la Théorie de la polyphonie s'est révélée extrêmement productive pour l'analyse d'éléments de langue et de discours, et il serait absolument vain d'essayer de dresser ici une liste des recherches menées à ce sujet depuis plus de trente ans. Sur le plan théorique, plusieurs évolutions importantes ont été proposées, dont on se contentera de mentionner ici la très influente Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique de H. Nølke, Fløttum et Norén, qui vise à donner une version opérationnelle de la Théorie de la polyphonie, dans le but d'analyser, essentiellement, des textes littéraires (*cf.* notamment Nølke, Fløttum & Norén 2004).

## 1.2. La « première » Théorie argumentative de la polyphonie

Les réflexions qui ont été à l'origine de la TAP portaient sur 1) la désambiguïsation de la nature des contenus sémantiques mis en discours, qui seront désormais des argumentations (et qui seront donc traitées par la TBS) ; 2) l'abandon d'une conception des énonciateurs comme des êtres identifiables à des individus, et qui seraient à la source des contenus. En effet, la particularité sans doute la plus prégnante de la TAP est sa conception des entités sémantiques que Ducrot associait aux énonciateurs : il s'agit d'argumentations linguistiques, question dont on s'occupera lorsqu'on abordera la TBS (à l'époque Ducrot appelait ces entités sémantiques « points de vue »).

<sup>1</sup> Nous parlons ici de ce qu'on peut voir comme la « deuxième » conception des énonciateurs, qui en est devenue la version « standard ». La première conception des énonciateurs les présente comme des agents d'actes illocutoires (Ducrot 1980).

Concernant la nature des énonciateurs, la TAP adopte dans ses débuts la voie ouverte par la conception qui émane d'une conférence de Ducrot de 1980 (republiée comme le chapitre 7 de *Le dire et le dit*) : selon cette conception de la polyphonie linguistique, un énonciateur est moins *quelqu'un* qu'un mode singulier de présenter un contenu. C'est ainsi que Carel (2008), refusant de voir dans l'agencement linguistique des subjectivités une quelconque référence à des sujets psychologiques, identifie deux classes d'énonciateurs : les « angles des vue » et les « Personnes ».

La fonction des « angles de vue » est de « relativiser le contenu en le reliant à une façon de voir » (*Ibid.*). Ainsi, dans l'énoncé *Selon son médecin, Pierre va bien*, le segment *selon son médecin* n'est pas là pour indiquer *qui* pense que Pierre va bien : *selon son médecin* participe plutôt de la construction de l'état de Pierre tel qu'il est présenté par ce discours. Par le truchement du segment *selon son médecin*, Pierre est montré comme ayant ce type de santé qu'un médecin (quel qu'il soit) qualifie de *bonne*.

Les Personnes, en revanche, « indiquent ce qui garantit la validité d'un contenu » (*Ibid.*). Citons encore Carel :

Je définirai les Personnes comme étant des « tons », au sens où l'on peut exiger de quelqu'un de cesser de parler *sur ce ton*. Contrairement aux angles de vue, parler avec la voix de telle ou telle Personne, c'est toujours parler objectivement. Enfin, les Personnes constituent des êtres mythiques : aucune ne correspond à un individu singulier. (*Ibid.*)

Parmi les Personnes identifiées par Carel, on compte notamment le Locuteur (ou « L »), *Le Monde* et IL. C'est sur le plan rhétorique que l'on distingue le mieux les Personnes entre elles. Parler avec la voix de la Personne L, c'est engager sa propre parole, alors que les autres deux Personnes produisent, chacune à sa manière, une déresponsabilisation rhétorique. Imaginons deux personnages X et Y qui ayant discuté la veille de la possibilité de pique-niquer le lendemain, se retrouvent donc le lendemain matin, les volets toujours fermés. X demande *quel temps fait-il ?* Y ouvre les volets et répond (l'exemple est de Carel 2011a) :

(5) Il fait plutôt beau.

Par l'adverbe *plutôt*, Y parle avec la voix de L, il engage sa propre parole, et ayant dit « lui-même » qu'il faisait beau, il semble du même coup accepter la sortie. Bien entendu, même sans l'adverbe *plutôt*, la réponse pourrait toujours signifier cet engagement de la parole de Y. Mais l'énoncé (5) sans *plutôt* (donc « Il fait beau ») serait aussi interprétable comme apportant à la discussion un fait « cru », porté non pas par L mais par la voix du Monde, le beau temps serait présenté comme un fait indépendant de toute subjectivité, le locuteur apparaissant comme n'ayant aucune responsabilité, comme ne s'engageant sur aucun contenu, qui lui serait en quelque sorte « imposé » par les faits. La déresponsabilisation propre à la voix du *Monde*

découle donc de la prétendue indiscutabilité du « fait » tel qu'il est présenté. La Personne IL produit, elle aussi, cette absence de responsabilité. Elle est mobilisée par exemple par la tournure *il paraît que*. Son rôle, en partie, tout comme celui de la Personne Monde, est de déresponsabiliser le locuteur. Mais cette fois, le désengagement ne provient pas de la « factualité » du contenu, mais au contraire de la présentation du contenu par une voix autre, absente. Le locuteur n'est pas tenu de défendre ce contenu parce qu'il n'est pas « à lui », bien que le contenu soit bel et bien affirmé.

On peut voir déjà que les différences essentielles entre cette nouvelle théorie de la polyphonie et celle de Ducrot (1984) touchent à la nature de l'énonciateur : d'une part, sa dépersonnalisation ; d'autre part, son inscription dans le domaine de la rhétorique (comprise dans un sens large, incluant, par exemple, les contraintes affectant la suite du discours, la problématique de la responsabilité énonciative ou les différents types de réactions négatives, dont la réfutation). La dépersonnalisation de l'énonciateur consiste dans le passage d'une conception des énonciateurs où ils apparaissent comme l'origine, le support psychologique d'un point de vue, à une autre où :

- 1) les entités qui peuvent occuper la place de l'énonciateur sont des êtres « mythiques » et donc auxquels on ne peut pas assimiler des individus ou des personnages ;
- 2) la liste des énonciateurs possibles est déterminée par le système linguistique (le Locuteur, *le Monde*, IL...) et non pas par le discours (nous oublions volontairement les énonciateurs « angles de vue » car ils seront traités par la suite comme des éléments du contenu et non pas comme relevant du plan énonciatif).

La réinterprétation des énonciateurs comme des entités dont la mobilisation produit des effets rhétoriques propose un tournant vis-à-vis de la conception des énonciateurs comme origine (énonciative, épistémique ou autre). Dans cette nouvelle optique, le choix d'un énonciateur n'est jamais donné à voir comme le marquage d'une source ou d'une assignation (qui pense quoi ?) mais au contraire comme l'adoption d'une voix déterminée pour la mise en discours des contenus sémantiques. Il en résulte que des propositions qui avaient du sens dans le cadre précédent, telle *le locuteur s'assimile (ou bien s'identifie) à l'énonciateur de tel contenu*, ne font plus de sens dans la nouvelle approche : la donnée selon laquelle le locuteur est « en phase » ou pas avec le contenu n'est plus exploitable par l'analyse. Le locuteur se montre « en phase » avec le contenu aussi bien lorsqu'il est montré en mobilisant la voix de L que lorsque l'on exploite la voix du *Monde* ou celle de IL.

Si dans cette première étape, la TAP remet en cause la nature des énonciateurs telle que Ducrot l'avait conçue dans ses travaux des années '80, elle ne s'éloigne pas pour autant de l'hypothèse polyphonique de base, qui s'opposait à la thèse uniciste du sujet parlant, selon laquelle dans la signi-

fication de la phrase, des éléments linguistiques assignent des points de vue à des êtres différents du locuteur. C'est cette hypothèse qui sera définitivement abandonnée par la TAP dans sa seconde version.

### 1.3. La « seconde » Théorie argumentative de la polyphonie

Il faut bien reconnaître que les idées d'« angle de vue » et de « Personne » portaient déjà en germe l'abandon définitif de toute idée d'énonciateur. Revenons à ce type d'énonciateurs qui sont les « angles de vue ». On se rappelle que Carel (2008) affirmait que l'énoncé *Selon son médecin, Pierre va bien* attribue à Pierre une « bonne-santé-de-médecin », et que donc *selon son médecin* n'a pas pour rôle de dire « qui » a dit que Pierre est en bonne santé, mais celui d'influencer en quelque sorte le contenu. Mais il suffit de pousser ce même raisonnement un peu plus loin pour arriver à la conclusion que *selon son médecin* n'intervient pas du tout sur le plan énonciatif du sens de cet énoncé. On peut très bien rendre compte de la même idée en disant que l'énoncé *Selon son médecin, Pierre va bien* pose un contenu avec la voix du *Monde* : selon cet énoncé, les choses sont telles que Pierre a une « bonne-santé-de-médecin ». Les angles de vue n'auraient donc aucune spécificité énonciative ou polyphonique, aucun dispositif convoquant des énonciateurs n'est nécessaire pour leur description (Carel & Ducrot 2009).

Qu'en est-il des « Personnes », le seul type d'énonciateurs que l'on peut admettre si on élimine les « angles de vue » ? On a vu plus haut que Carel définit les Personnes « comme étant des 'tons', au sens où l'on peut exiger de quelqu'un de cesser de parler *sur ce ton* ». Nous avons proposé de prendre à la lettre cette idée de Carel, en étudiant directement les « tons », et de ce fait en rendant superflue l'hypothèse d'une attribution de contenu à un être (mythique) (Lescano 2009). L'idée de base de cette proposition était que parler, c'est présenter des contenus sur des tons différents, tons qui détermineront la « force rhétorique » de l'énoncé. Ainsi, un énoncé comme *je trouve que tu as bonne mine* présente le contenu [tu as bonne mine] sur un « ton de Locuteur » non pas parce que le sujet qui parle s'attribue la croyance relative au contenu, mais parce que le contenu met en jeu *l'ethos* (qui se construit comme optimiste vis-à-vis de la santé de l'interlocuteur) et parce que la force rhétorique de l'énoncé est telle qu'il peut être réfuté par un autre énoncé posant un contenu sur le ton de Monde, en l'occurrence, par un énoncé comme *Pierre est malade*. Cette démarche rendait également légitime de supposer de nouveaux tons, comme celui du Témoin, caractérisé par une force rhétorique plus faible que celle du ton de Monde et plus forte que celle du ton de Locuteur. On peut le voir, à adopter ce type d'analyse, la notion d'énonciateur ne subsiste que difficilement.

Les notions de Personne, d'angle de vue, de ton, portaient donc déjà en elles-mêmes l'abandon de la notion d'énonciateur. Cet abandon sera définitif

à partir de la mise en place d'une nouvelle approche : les contenus ne seront plus censés être portés par des subjectivités (psychologiques, assimilables à des individus, ou bien mythiques) mais seront considérés comme étant mis en discours sous un « mode de présentation » donné. Le mode de présentation des contenus, préfiguré dans la langue, prendra en compte le rapport construit par l'énoncé entre le contenu et les sujets de l'énonciation (sujets d'ordre interlocutif : le locuteur, l'allocutaire) et non une indication sur la source subjective des points de vue (Carel 2011a, 2011c ; Lescano 2012a, 2012b). Les modes de présentation que l'on a identifiés sont au nombre de quatre : le mode du trouvé, le mode du conçu, le mode du reçu et le mode du vécu. Présentons-les un par un.

### **Le mode du trouvé**

Le mode du « trouvé » (Carel, *op.cit.*) se caractérise par deux éléments : premièrement, un détachement du locuteur vis-à-vis du contenu. Le contenu est présenté comme quelque chose d'extérieur à l'énonciation, au discours, à ce qui est en train d'avoir lieu par l'apparition de la parole. D'où que le contenu apparaisse comme s'il avait été « trouvé », et non pas, par exemple, comme s'il avait été « conçu » par le locuteur. De cette extériorité à l'énonciation découle le second élément qui caractérise ce mode : le contenu mis en discours sur le mode du trouvé n'est pas adressé, l'énoncé, mettant en discours un contenu en tant qu'élément indépendant de l'énonciation, ne construit pas d'allocutaire.

Voyons cela sur un exemple. Nous reprenons à Benveniste l'idée que le passé simple fait apparaître les faits comme « se racontant eux-mêmes ». Nous croyons cependant qu'il est plus précis d'établir que le passé simple présente les contenus posés sur le mode du trouvé, car cette indication inclut le manque d'adresse qui est caractéristique de ce temps verbal. Soit ce passage de *Jacques le Fataliste* :

- (6) L'aube du jour parut. Les voilà remontés sur leurs bêtes et poursuivant leur chemin. Et où allaient-ils ? Voilà la seconde fois que vous me faites cette question, et la seconde fois que je vous répons : Qu'est-ce que cela vous fait ? Si j'entame le sujet de leur voyage, adieu les amours de Jacques... Ils allèrent quelque temps en silence. (Diderot, *Jacques le Fataliste*)

Les énoncés au passé simple de ce passage entourent un dialogue feint entre l'auteur et le lecteur (ce que Gérard Genette appellerait une « métalepse »). Les deux énoncés soulignés échappent complètement au dialogue entre l'auteur (c'est-à-dire le personnage auquel le pronom *je* fait allusion ici) et ce lecteur trop curieux qui le dérange. En particulier, dire *ils allèrent quelque temps en silence*, ici, c'est très précisément faire taire le lecteur, c'est reprendre l'« affichage » monologique de l'histoire. À partir de cet énoncé, il se produit un changement de configuration intersubjective, le



lecteur n'est plus considéré comme interlocuteur : l'histoire est montrée, affichée, mais elle n'est pas adressée. Le mode du trouvé ne prévoit pas de position subjective susceptible d'être interpellée ou porteuse d'une réaction potentielle (Lescano, 2012b).

### **Le mode du conçu**

Le mode du « conçu » (Carel, *op.cit.*) montre les contenus comme faisant l'objet d'un certain investissement ; par conséquent, une description du personnage qui occupe la position locuteur est produite par le contenu. Par ailleurs, du fait même de montrer le contenu comme l'objet d'un investissement, ce mode est capable de véhiculer une valeur polémique, c'est-à-dire d'une image d'allocutaire soutenant un point de vue opposé. Illustrons ces idées par l'exemple (7) (énoncé souligné), où *pour moi* détermine la présentation du contenu de l'énoncé sur le mode du conçu.

- (7) Betty était carrément mise debout et trépignait d'impatience.  
 – Tu te rends compte, elle disait, ça fait au moins trois ans que je ne l'ai pas vue. Ça me fait tout drôle. Pour moi, c'est toujours ma petite sœur, tu comprends... (P. Djian, 37<sup>o</sup>2 *le matin*)

Le personnage qui parle est décrit par le contenu comme résistant à l'écoulement du temps (*c'était ma petite sœur avant et donc c'est ma petite sœur maintenant*), ce qui est possible grâce au fait que le mode d'apparition du conçu, présente le locuteur comme investi sur cette position, le personnage qui s'identifie au locuteur devient donc indissociable du contenu qu'il met en discours.

Parallèlement, il est difficile de ne pas imaginer que ce point de vue s'oppose à un autre selon lequel en réalité ce n'est plus « sa petite sœur », polémique qui dans un contexte de dialogue revient à construire un allocutaire susceptible de réagir de façon contradictoire. Le mode du conçu construit un allocutaire polémique. Le *tu comprends* peut être lu comme une manière de mitiger cet aspect polémique, comme une demande d'adhésion. « Tu comprends » porte sur « c'est ma petite sœur » et le fait lire comme une demande d'empathie sur le contenu « c'est ma petite sœur et donc je veux la chérir » (ou quelque chose de cet ordre-là), présenté comme habilitant le point de vue contraire chez l'allocutaire.

### **Le mode du reçu**

Le mode du reçu (*Ibid.*) consiste à présenter le contenu comme porté par une subjectivité tierce, une subjectivité absente qui n'est pas celle du locuteur, ni celle de l'interlocuteur. Le mode du reçu est caractérisé par Carel comme étant celui où « le locuteur se désengage au profit d'une subjectivité autre que la sienne et celle de l'interlocuteur, c'est-à-dire au profit d'une subjectivité sans intérêt propre dans la discussion en cours » (Carel, 2011a).

C'est là que l'on retrouve « l'Absent », IL, la *non personne* de Benveniste, qui en fin de compte a un rôle énonciatif à jouer. Le mode du reçu est notamment le mode de présentation des contenus affirmés avec la formule *il paraît que*, comme dans cet exemple

- (8) 24 avril. Il est onze heures et demie du matin. Le téléphone qui sonne. Je suis seule, c'est moi qui répons. C'est François Mitterrand, dit Morland. « Philippe est arrivé, il a vu Robert il y a huit jours. Il allait bien. » J'explique : « J'ai vu Perrotti, il paraît que Robert s'est évadé, qu'il a été rattrapé. Que sait Philippe ? » François : « C'est vrai, il a essayé de s'évader, il a été repris par des enfants. » Moi : « Quand l'a-t-il vu pour la dernière fois ? » Silence. François : « Ils s'étaient évadés ensemble, Philippe était assez loin, les Allemands ne l'ont pas vu. Robert était sur le bord de la route, il a été battu. » (Duras, *La douleur*)

On voit que la mise en discours des contenus [Robert s'est évadé] et [Il a été rattrapé] désengage le locuteur au profit d'une subjectivité tierce, qui pourrait être identifiée par l'interlocuteur à Perrotti ou pas, mais qui n'est pas celle du locuteur ni d'aucune subjectivité impliquée dans l'échange qui est en train de se dérouler. Or ce qui compte est que l'énoncé présente ces deux contenus avec une voix détachée, la voix d'un autre, peu importe celle de qui. La conséquence est qu'il n'y a aucun risque rhétorique à affirmer avec *il paraît que* un contenu qui peut être réfuté par la suite, le locuteur n'apparaîtra pas comme un sujet contradictoire en acceptant la réfutation de son énoncé. En l'occurrence, ces contenus ne sont pas réfutés mais réaffirmés : *c'est vrai, il a essayé de s'évader, il a été repris par des enfants*. Il s'agit des mêmes contenus (ou presque, car il y a les précisions *il a essayé, par des enfants*), mais présentés par Duras (le personnage auquel « moi » renvoie) comme « reçus » et par Mitterrand comme « trouvés ».

### **Le mode du vécu**

Pour le mode du vécu (Lescano 2012a, 2012b), l'intuition initiale est la suivante : certains énoncés ont une allure à la fois très « objective » et très « subjective », mais ils se distinguent néanmoins de ceux qui véhiculent un contenu sur le mode du trouvé ou sur le mode du conçu (qui sont intuitivement proches des idées ordinaires, respectivement, d'« objectivité » et de « subjectivité »). Prenons cette fois *Moderato Cantabile*. Dans les passages qui précèdent ce fragment, un garçon « subit » une leçon de piano, pendant que des bruits peu habituels (le cri d'une femme, le murmure d'une foule) viennent de la rue et que la professeure s'acharne à vouloir lui faire jouer la sonatine, semblant complètement décidée à ignorer ce qui est en train de se dérouler dans la rue :

- (9) La sonatine alla son train, impunément, mais cette fois, en son milieu, la dame n'y tint plus. – Arrête.  
L'enfant s'arrêta. La dame se tourna vers Anne Desbaresdes. [la mère du

garçon]

– C'est sûr, il s'est passé quelque chose de grave.

Ils allèrent tous les trois à la fenêtre. Sur la gauche du quai, à une vingtaine de mètres de l'immeuble, face à la porte d'un café, un groupe s'était déjà formé. Des gens arrivaient en courant de toutes les rues avoisinantes et s'aggloméraient à lui. C'était vers l'intérieur du café que tout le monde regardait. (M. Duras, *Moderato Cantabile*)

Si les énoncés soulignés ont quelque chose d'« objectif », c'est qu'ils sont censés transmettre la réalité « telle quelle ». Mais à la différence des énoncés posant un contenu sur le mode du trouvé, il semble que dans ces énoncés il y a en même temps une origine « subjective », un côté « expérientiel » qui manque au mode du trouvé, le contenu apparaît comme portée par un support subjectif, une sorte de témoin (ce qui ferait dire un narratologue, que ces énoncés sont « focalisés » au sens de Genette 1972).

Le côté « subjectif » du mode du vécu pourrait faire penser que c'est en fin de compte une surinterprétation du mode du conçu. Or, contrairement à ce qui a lieu avec le mode du conçu, l'allocutaire qui est construit par ces énoncés est celui pour qui le contenu est « inaccessible » au moment de l'énonciation, ou plutôt, qui accède au contenu dans l'énonciation, par l'énonciation elle-même. Les énoncés de *Moderato Cantabile* construisent d'eux-mêmes une scène énonciative où l'allocutaire accède à ce qui se passe dans la rue par la parole du narrateur.

Il est essentiel de souligner deux éléments concernant les modes de présentation. C'est que la vision de l'énonciation qu'ils sous-tendent est telle que lorsqu'on parle des composantes de la scène énonciative que sont le locuteur et l'interlocuteur, on parle d'entités construites par les mots, les morphèmes, la syntaxe de la phrase et non pas d'éléments du monde auxquels on fait référence. Lorsqu'on dit que le mode du vécu construit un allocutaire qui accède au contenu dans l'énonciation, cela ne veut pas dire que l'énoncé affirme (ou présuppose ou encore « montre ») que l'être du monde auquel je m'adresse n'a pas telle connaissance, mais que la position subjective d'allocutaire est façonnée de cette sorte<sup>2</sup>.

Enfin, et cela est crucial pour le problème qui nous occupe : il n'y a rien dans les contenus eux-mêmes qui détermine la nature du mode énonciatif, du mode de présentation du contenu. Les contenus présentés sur le mode du conçu ne sont pas plus subjectifs que ceux présentés sur le mode du trouvé, ni inversement, ceux présentés sur le mode du trouvé ne sont pas plus objectifs que ceux qui sont présentés sur le mode du conçu. Les modes sont des manières d'introduire des contenus dans les discours, les contenus ne sont pas en soi plus près des faits ou plus près des sujets.

---

<sup>2</sup> Ce n'est là que l'un des points qui éloignent cette théorie des études de la médiativité (ou évidentialité). Un article de Carel (à paraître) s'intéresse à cet écart.

### Fonctions textuelles

La deuxième phase de la TAP est aussi caractérisée par un traitement renouvelé des phénomènes habituellement décrits par la notion d'« attitude du locuteur », descriptions qui restent, en ce qui concerne la linguistique de/en langues romanes, largement tributaires des travaux de Ducrot. Or la Théorie de la polyphonie de Ducrot a fait des emplois divers de cette notion. On se rappelle que l'idée initiale de cette théorie est que les contenus sémantiques exprimés par l'énoncé sont portés par des « voix », d'où suit la métaphore théâtrale selon laquelle tout énoncé *met en scène des énonciateurs*. Prenons cet exemple de Ducrot (1984), tiré de *Britannicus*.

- (10) Et ce même Néron, que la vertu conduit,  
Fait enlever Junie au milieu de la nuit.

Dans ce fragment, Agrippine s'oppose à l'opinion de sa confidente, Albine. Pour Ducrot, la relative exprime le point de vue d'Albine, et non celui d'Agrippine (pour qui Néron n'est pas vertueux). Ainsi l'énoncé met en scène un énonciateur  $E_1$ , assimilé à Albine, à qui est imputé le « point de vue » [la vertu conduit Néron]. On pourrait ajouter que l'énoncé ne présente pas ce point de vue de façon neutre, il le déclare inacceptable. Ducrot aurait dit à cette époque que l'énoncé attribue à un énonciateur  $E_2$  (assimilé à Agrippine) une « attitude » de refus vis-à-vis du point de vue de  $E_1$ , à savoir [la vertu conduit Néron]. Notons que la notion d'attitude vient en fait supplanter celle d'acte de langage. En effet, dans *Les mots du discours* (et dans le Chapitre 7 de *Le dire et le dit*), Ducrot, qui considérait que les énonciateurs accomplissaient précisément des actes de langage, décrivait l'énoncé négatif (par ex. *Pierre n'est pas gentil*) comme mettant en scène un énonciateur  $E_1$ , auquel L « ne s'assimile pas », responsable d'une assertion positive (*Pierre est gentil*), et un énonciateur  $E_2$ , auquel L s'assimile, qui « nie l'affirmation prêtée à  $E_1$  ». La notion d'attitude n'est pas nécessaire dans cette version de la théorie puisque chaque énonciateur « affirme » ou « nie » un contenu. La façon dont l'énoncé présente le contenu est décrite par ces actes de langage enchâssés.

C'est dans le Chapitre 8 de *Le dire et le dit* que Ducrot, motivé par l'abandon de l'idée que les énonciateurs accomplissent des actes de langage, parle d'« attitudes » des énonciateurs. En effet, dans ce texte Ducrot suggère que les énonciateurs ne sont pas liés à des paroles effectives, c'est le Locuteur qui leur fait exprimer quelque chose, et ce quelque chose, ce sont des « points de vue » (ce qui actuellement est traité en termes de contenu argumentatif par la TBS). Il en découle que les énonciateurs ne peuvent pas être liés à des actes de langage effectifs. Par ailleurs, le Locuteur attribue aux énonciateurs des « attitudes » vis-à-vis des points de vue qu'ils expriment : en principe, une « attitude positive » ou une « attitude négative ». Dans ces termes, la description de la négation (du type « polémique ») est la suivante :

l'énoncé négatif (*Pierre n'est pas gentil*) met en scène un énonciateur  $E_1$  auquel L ne s'assimile pas, à qui il attribue une « attitude positive » vis-à-vis d'un point de vue  $pdv_1$  ([Pierre est gentil]), alors qu'un énonciateur  $E_2$ , auquel L s'assimile, a une « attitude négative » vis-à-vis du  $pdv_1$  (*op.cit.* : 215ss).

La notion d'attitude est rendue indépendante de celle d'énonciateur dans Ducrot (2001). Dans cette reformulation de la théorie, c'est le Locuteur qui a des attitudes vis-à-vis des points de vue que les énonciateurs expriment. Trois attitudes sont désormais possibles : le Locuteur peut « prendre en charge », « refuser », ou « accorder » un point de vue associé à un énonciateur auquel L peut s'assimiler ou pas. La négation (toujours du type « polémique ») devrait alors être décrite ainsi : dans l'énoncé négatif (soit encore *Pierre n'est pas gentil*), le Locuteur « refuse » un point de vue  $pdv_1$  ([Pierre est gentil]) qu'il relie à un énonciateur  $E_1$ , auquel il ne s'assimile pas, et « prend en charge » un point de vue  $pdv_2$ , contraire à  $pdv_1$ , qu'il relie à un énonciateur  $E_2$  auquel il s'assimile. L'« accord » serait le propre des points de vue introduits par des particules comme *certes* ou *puisque*, c'est-à-dire des contenus traditionnellement analysés comme des présupposés.

Mais peut-on dire avec cohérence que le Locuteur a, lui, des attitudes ? Rappelons que le Locuteur est une entité purement discursive, une pure fiction, une image. Carel (2008), essayant d'éliminer le soupçon psychologue de l'idée d'« attitude », parle de « rôles discursifs », qui deviendront par la suite des « attitudes discursives » (Carel 2011b), et enfin des « fonctions textuelles ». Les contenus peuvent être présentés avec trois fonctions textuelles différentes : 1) « posé » ou « mis en avant » 2) « exclu » et 3) « accordé » ou « mis en arrière » (Carel 2014).

Ce changement de dénomination s'imposait comme une nécessité théorique (le Locuteur n'étant pas conçu comme un « être » capable d'avoir des attitudes). La nouvelle terminologie insiste sur le fait qu'il s'agit de modalités d'organisation sémantique des énoncés et des textes plutôt que d'une description des rapports psychologiques d'un individu envers les contenus qu'il met en discours. Les contenus mis en avant sont ceux sur lesquels s'articule la suite du discours, conformant ainsi le « premier plan » sémantique du texte, celui des propos avancés, du récit raconté. Les contenus « mis en arrière » se caractérisent par le fait de ne pouvoir être commentés ou exclus que par une négation métalinguistique (les « présupposés énonciatifs » en font partie, mais l'accord dépasse ce phénomène, cf. Carel 2013). Un contenu sémantique mis en discours avec la fonction textuelle « exclu » est rejeté, déclaré *hors-jeu*, dans le cadre du discours en cours.

Pour la TAP, tout énoncé met en discours des « unités de discours » constituées de trois éléments : un contenu sémantique, de nature argumentative, dont s'occupe la Théorie des blocs sémantiques, le mode de présentation de ce contenu, et la fonction textuelle du contenu, ce qui est souvent représenté de cette manière :

(fonction textuelle, mode de présentation, [contenu])

Sans doute avant toute autre chose, ce qui distingue la TAP des autres théories polyphoniques est l'hypothèse que le mode de présentation d'un contenu ne détermine pas sa fonction textuelle. Prenons le cas du mode du « reçu ». Dans la littérature spécialisée, les expressions du type *il paraît que* ou *à ce qu'il paraît*, sont décrites comme signifiant, par l'association du contenu à une source tierce, un affaiblissement de l'engagement du locuteur vis-à-vis du contenu communiqué, et donc comme déterminant une attitude plus faible que la prise en charge, semblable au simple « accord » (cf. par ex. Nølke, Fløttum & Norén, *op.cit.*). Dans le cadre de la TAP, *il paraît que* détermine le mode de présentation du contenu (il s'agit, nous l'avons vu, du mode du « reçu ») mais la fonction textuelle peut bien être celle de « mise en avant », qui ne présente, elle, aucun degré d'« affaiblissement ». De sorte que l'énoncé souligné met en discours les unités discursives (12) et (13) :

- (11) J'explique : « J'ai vu Perrotti, il paraît que Robert s'est évadé, qu'il a été rattrapé. Que sait Philippe ? » François : « C'est vrai, il a essayé de s'évader, il a été repris par des enfants. » Moi : « Quand l'a-t-il vu pour la dernière fois ? »
- (12) (mis en avant, reçu, [Robert s'est évadé<sup>3</sup>])
- (13) (mis en avant, reçu, [Robert a été rattrapé])

Si l'on suppose, avec Carel, que seuls les contenus du « premier plan » peuvent faire l'objet d'un commentaire ou d'un développement, et qu'on accepte que faire l'objet d'une question (*que sait Philippe ?*) ou d'une confirmation (*c'est vrai...*) sont des manières possibles de commenter ou de développer, on est forcé d'en conclure que les contenus de (12) et de (13) sont bien mis en avant par l'énoncé *il paraît que Robert s'est évadé, qu'il a été rattrapé*.

## 2. LE SUJET DANS LE CONTENU : LA THÉORIE DES BLOCS SÉMANTIQUES

La Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) est présentée pour la première fois dans la thèse de doctorat de Marion Carel (Carel 1992). Depuis, ses outils descriptifs se sont sans cesse développés, son domaine d'application s'est enrichi, des perspectives nouvelles se sont ouvertes. On peut trouver une présentation complète de sa version stabilisée dans l'ouvrage

<sup>3</sup> En guise de représentation sémantique des contenus nous nous limitons ici à répéter les phrases de l'énoncé. Appliquant la TBS, dont il est question dans la suite de ce texte, on devrait consigner les enchaînements argumentatifs *Robert était sous surveillance et pourtant il est parti* pour le premier, et *Robert a été attrapé parce qu'il été fugitif* pour le second, concrétisant respectivement les propriétés argumentatives *être-sous-surveillance-pourtant-partir* et *être-fugitif-donc-être-attrapé*, déterminés par la signification structurale des termes *s'évader* et *rattraper*.

*L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques* (Carel 2011b). Puisque dans ce même numéro de *Verbum* un article d'Oswald Ducrot expose les notions centrales de la TBS, nous allons nous limiter, dans cette introduction, à aborder le problème du « sujet dans la langue », tel que la TBS permet de l'éclairer, et renvoyons donc à l'article de Ducrot le lecteur désireux de connaître les traits saillants de cette théorie.

Nous avons vu que la TAP cherche à décrire la façon dont les énoncés construisent l'événement de leur propre apparition. La TBS, quant à elle, travaille en isolant une région de cet événement qu'elle caractérise en se fondant sur la thèse centrale de la « Théorie de l'Argumentation Dans la Langue » (ADL), à savoir que « la valeur argumentative d'un énoncé ne dérive pas d'une valeur informative première » (Anscombe & Ducrot 1983). Ce constat d'ordre général a donné lieu au développement de plusieurs théories qui ont tenté de le préciser, chacune en proposant à la fois une vision spécifique de l'argumentation linguistique et des outils plus ou moins formalisés pour la description de la valeur argumentative des énoncés et du lexique. Parmi ces théories, outre la TBS, ont vu le jour la Théorie des Topoi (cf. notamment Ducrot 1988, Anscombe 1995a et b), la Théorie des Stéréotypes (Anscombe 2001), la Sémantique des Possibles Argumentatifs (Galatanu 2004), la Sémantique des Points de Vue (Raccah 2002). La TBS est la proposition que fait Carel, suite aux failles de la Théorie des Topoi qu'elle met en lumière, failles relatives notamment à l'incohérence entre des postulats de cette théorie et ceux du programme plus général de l'ADL (Carel 1992).

S. Žižek, philosophe célèbre pour ses analyses marxistes et lacaniennes du monde contemporain, caractérise le programme de l'ADL comme « la version la plus élaborée » des approches qui cherchent à dévoiler la façon invisible dont les mots véhiculent des prises de position naturalisées, ou, si l'on veut, la façon dont le social est présent dans chaque signification linguistique mobilisée pourtant comme allant de soi, voire comme objective (Žižek 2003). La distance entre ces remarques de Žižek et le *Mauvais outil* de P. Henry (lui aussi marxiste et lacanien), ouvrage presque entièrement consacré à dénoncer la « vision naïve » du problème du sujet que Henry trouve concomitante à la conception ducrotienne de l'énonciation, est intéressante à cet égard (Henry 1977). L'idée-force de l'ADL concernant le problème du sujet, qui motive la remarque de Žižek, nous semble être la suivante : la signification d'une entité linguistique est faite de liens avec d'autres entités linguistiques.

Avant la thèse de Carel, le lien linguistique fondamental était conçu comme celui qui relie un argument à sa conclusion, d'où le nom du programme de l'« argumentation dans la langue ». Dans les premières versions de ce programme, en effet, un verbe comme *travailler* était censé signifier, entre autres, un lien conclusif allant de la propriété Travailler vers la propriété Réussir. C'est pour cette raison – soutenait-on – que l'on peut dire

naturellement *il a réussi parce qu'il a travaillé*, mais que l'on acceptera très difficilement un énoncé comme *il a réussi parce qu'il n'a pas travaillé*. Dire de quelqu'un qu'il a réussi parce qu'il a travaillé ce n'est pas seulement prédiquer de cet individu qu'il a fait quelque chose, accompli un certain type d'activité : c'est évoquer un rapport entre Travailler et Réussir, rapport présenté comme partagé. C'est notamment ce que proposaient Anscombe et Ducrot dans leur Théorie des *Topoi*. Pour cette théorie, parler c'est évoquer des garants constitués de liens conclusifs reliant deux propriétés, en considérant que ces propriétés sont graduelles, ce qui donne au garant, appelé *topos*, la forme *plus (ou moins) un objet O a la propriété P, plus (ou moins) un objet O' a la propriété P'*. L'énoncé *Il a réussi parce qu'il a travaillé* évoque le *topos* qui relie la propriété Travailler à la propriété Réussir, sous sa forme [plus on travaille, plus on réussit].

Si la notion de *topos* permettait de faire apparaître des prises de position partagées (ou présentées comme telles), c'était parce que tout énoncé était censé précisément évoquer non des propriétés isolées (Travailler, Réussir) mais des binômes de propriétés inter-reliées : pour le *topos* de notre exemple, Travailler est envisagé dans son rapport à Réussir, Réussir dans son rapport à Travailler. Ce type de relation conclusive entre des propriétés étant le propre de toute émission linguistique, les mots du lexique renvoyant à des faisceaux de *topoi*, l'argumentation pouvait être dite être *dans* la langue. C'est l'indépendance de cette relation vis-à-vis de toute donnée informative, descriptive ou objective, qui fait voir, à Žižek comme à d'autres, dans l'ADL, un paradigme privilégié pour faire émerger la prégnance subjective et sociale dans la signification linguistique.

Or l'une des critiques de Carel à la Théorie des *Topoi* est, précisément, que l'indépendance de l'argumentatif (et donc, nous pouvons ajouter, du subjectif et du social) vis-à-vis de l'informatif (et donc de l'objectif ou du descriptif) qu'elle postule n'est que superficielle. La notion de *topos* suppose en effet que quelque chose de préalable au *topos* est nécessairement interprétable et nécessairement interprété, à savoir, les propriétés reliées par le garant, en l'occurrence, Travailler et Réussir. Autrement dit, la Théorie des *Topoi* est redevable d'une théorie des propriétés indépendante du sens argumentatif : Travailler et Réussir, en deçà de toute saisie par un *topos*, sont bien des propriétés descriptives et non pas argumentatives. Ce que Travailler veut dire est en fin de compte un certain type d'activité que la propriété décrit, ce que Réussir veut dire est bien en dernière instance une propriété non argumentative attribuable à un individu. Le *topos* ne fait que les relier *post hoc*. De fait, pour la Théorie des *Topoi*, la propriété Travail qu'un *topos* relie à la propriété Réussir est la même qu'un autre *topos* relie à la propriété Être fatigué. Cela illustre bien, d'une part, l'indépendance des propriétés vis-à-vis des *topoi*, qui leur donnent une sorte de supplément d'âme, une « vie argumentative », et d'autre part, la dépendance des *topoi*, leur caractère second, vis-à-vis de ces propriétés. On constate aisément que cet aspect de la



Théorie des Topoi est en contradiction avec la thèse qui se trouve à la base de l'édifice de l'ADL, selon laquelle la valeur argumentative d'un énoncé ne dérive pas d'une valeur informative première.

La proposition de Carel vise à résoudre cette contradiction notamment en remplaçant la notion de *topos* par celle de « propriété argumentative » (ou « aspect argumentatif » ou encore « schéma argumentatif »). Une propriété argumentative est une structure sémantique atomique, un lien spécifique entre des mots : l'énoncé *Pierre a réussi parce qu'il a travaillé* applique à Pierre la propriété argumentative atomique *travailler-donc-réussir*. Deux propriétés argumentatives comme *travailler-donc-réussir* et *travailler-donc-être fatigué* ne contiennent aucune composante sémantique identique. Il s'agit bien de types de *travail* différents, de propriétés argumentatives atomiques différentes. Dans le débat qui a eu lieu récemment en France sur l'autorisation aux commerces d'ouvrir le dimanche, les employeurs et l'État appliquaient dans leurs discours, et cela massivement, le prédicat argumentatif *travail-donc-riche* (qui fait écho au *travailler plus pour gagner plus* de Sarkozy) alors que les syndicats y opposaient, entre autres, un *travail-donc-pas-de-temps-en-famille*. Le travail qui produit de la richesse et le travail qui enlève du temps de vie en famille n'ont en commun, pour la TBS, que le fait de sémantiser la forme linguistique *travail*. Rien d'interprétable n'est saisissable à l'intérieur de ces propriétés argumentatives : rien dans *travail* est indépendant de son lien à *réussite*, à *riche*, à *temps-en-famille*, rien dans *réussite*, dans *riche*, dans *temps-en-famille* est indépendant dans ces prédicats à leur lien à *travail*. On peut supposer qu'avant leur saisie dans un prédicat argumentatif, les termes reliés par un lien argumentatif ne sont que des formes a-signifiantes : c'est le lien argumentatif qui, les faisant entrer dans un rapport sémantique premier, leur donne leur nature de signifiants. Les conflits sociaux contiennent de vrais combats sémantiques, où ce qui est en jeu est la sémantisation de signifiants ; les formes linguistiques sont des arènes où se déroulent des luttes pour la signification (Bakhtine et Voloshinov 1972).

Allons encore plus loin. L'une des spécificités de la proposition de Carel est de mettre ce qu'elle appelle le lien « transgressif », celui qui est caractéristique de *pourtant* (mais aussi de *même si* ou de *bien que*), sur le même plan que le lien cause-effet ou argument-conclusion, caractéristique de *donc* (et aussi de *si* conditionnel ou de *parce que*), qu'elle appelle « normatif ». Des enchaînements comme *il a travaillé et donc il a réussi* et *il a travaillé et pourtant il n'a pas réussi* concrétisent des unités sémantiques premières, non dérivables l'une de l'autre : *travailler-donc-réussir* et *travailler-pourtant-ne-pas-réussir* (allant donc à l'encontre de l'analyse traditionnelle de *pourtant* comme exprimant une « cause inefficace »). L'hypothèse de la TBS est que ces deux types de liens (normatif et transgressif) permettent de décrire non seulement tout énoncé, mais également toute unité lexicale. Plus précisément, un mot de la langue véhicule dans sa signification des prédicats

argumentatifs. Comment justifier cette thèse ? Si la preuve du pudding, c'est qu'on le mange, pour la TBS la « preuve » du prédicat argumentatif, c'est qu'il habilite pour l'énoncé qui l'exprime, des paraphrases qui instancient sa structure sémantique. Par exemple, on peut considérer qu'il est légitime de dire que le mot *réussir* est associé en langue au prédicat argumentatif *ne pas-travailler-pourtant-réussir*, car on peut trouver qu'une paraphrase de *Pierre a injustement réussi* est *Pierre n'a pas travaillé et pourtant il a réussi*, paraphrase qui concrétise le prédicat en question. Nous renvoyons à l'article de Ducrot dans ce volume pour une justification de la présence dans la signification d'un même mot de deux prédicats de structure A donc B et NEG-A pourtant B, dits « transposés »<sup>4</sup>.

Pour la TBS, employer un mot quelconque c'est donc évoquer des liens normatifs et transgressifs entre des mots, et toute propriété signifiante n'est qu'un lien normatif ou transgressif entre des mots. S'il en est ainsi, alors la description du sens linguistique peut se passer de toute description, de toute information à propos du monde. Nul objet du monde, nulle propriété vérifiable n'a de structure normative ou transgressive. La TBS permet donc d'affirmer sans contradiction que parler, contrairement à ce que postulent les sémantiques d'inspiration logiciste, ne suppose à aucun stade de l'interprétation des entités objectives, indépendantes des sujets, telles les propositions du calcul de prédicats, telles des propriétés absolues. Le sens concerne plutôt des entités qui ressemblent à l'idée intuitive qu'on se fait des « amalgames », terme que nous préférons à celui d'« argumentation » pour décrire la nature des liens que propose Carel, à condition que l'on laisse de côté la qualification péjorative que ce mot véhicule pour ne garder que l'idée d'une intrication arbitraire déterminée socialement ou subjectivement. Aucun terme de la langue n'est compréhensible sans prendre en compte des rapports (positifs, et non pas négatifs, à la Saussure) entre des mots. Si ces amalgames sont parfois hérités (l'entité qui connecte les termes *travailler* et *réussir*, par exemple), d'autres sont créés, puisque tout un chacun est en mesure de produire une unité sémantique inédite grâce aux liens normatif et transgressif. Héritée ou produite de toutes pièces, l'amalgame est une prise de position, un rapport de formes qui donne à voir un fragment d'une conception du monde.

Quelles conséquences peut-on en tirer concernant notre problème, celui du « sujet dans la langue » ? On peut se rappeler, à titre comparatif, et pour ne citer que quelques approches classiques, que le sujet de la théorie des actes de langage de Searle, comme celui de la pragmatique de Grice, est un sujet qui a des intentions qu'il codifie pour être reconnues par un autre sujet qui les déchiffre. Benveniste, pour sa part, a accordé à la question du sujet

<sup>4</sup> Cf. dans la présentation de la TBS que fait Ducrot dans ce volume, la notion d'« argumentation externe à gauche », qui justifie la présence des prédicats *travailler-donc-réussir* et *ne pas-travailler-pourtant-réussir* dans la signification de *réussir*.

une place centrale. Parmi tous les éléments qui définissent la place du sujet pour Benveniste, on retiendra ici trois : d'abord, il s'agit de l'actualisateur d'un code (c'est l'énoncé qui lui donne le rôle d'actualisateur) ; en plus, cette actualisation donne au sujet sa place d'*ego* dans un rapport interlocutif (c'est précisément cette actualisation qui constitue un individu en sujet énonciatif) ; enfin, des éléments linguistiques (tels les temps verbaux) construisent des rapports précis entre le sujet de l'énonciation et l'énonciation en cours (idée reprise par la TAP). L'un des traits communs à ces trois volets nous semble être une sorte de prééminence de la langue vis-à-vis du subjectif : le code à actualiser est déjà là, il constitue le sujet énonciatif en tant que tel, ainsi que la façon précise dont le sujet apparaît dans son rapport à l'énonciation concrète. Quant à la Théorie des Topoi, enfin, le sujet est un évocateur de liens entre des propriétés qui lui échappent (Travail, Réussite, etc.). Nous l'avons vu, cette théorie n'ouvre pas au sujet la porte des constituants de base du sens, à savoir les propriétés reliées par le *topos*.

Il est vrai que le terme *sujet* fait figure d'absent dans la métalangue de la TBS. Ce n'est pas un problème auquel Carel ait explicitement essayé d'apporter une réponse. Nous disons bien « explicitement », car les réponses y sont. Car il devrait découler des réflexions qui précèdent que la TBS met le sujet au fondement même de toute signification possible. La TBS invite à voir dans chaque unité lexicale un fragment de la pensée d'une communauté. Que les entités sémantiques qu'elle attribue aux lexèmes soient irréductibles à des propriétés descriptives, est la garantie qu'elle nous offre pour atteindre la façon dont les sujets, collectivement ou individuellement, s'emparent de leur vie symbolique. Supposer qu'il existe une propriété Travail dénotée par le prédicat de la langue *travail*, c'est faire entrer dans la description du sens linguistique un élément égal pour tous, définissable par ses traits objectifs, où les conflits qui resignent les formes linguistiques ne peuvent être que des ajouts, des phénomènes périphériques, le rôle signifiant du sujet restant relégué, qui sait, au moment originnaire où le terme *travail* devint l'étiquette de quelque activité, pour le reste, complètement indéfinissable en tant que *designatum*.

Une critique que l'on a pu entendre à l'égard de cette démarche consiste à dire que la proposition d'une entité argumentative *travail-donc-réussite* n'est pas moins objectivante qu'une démarche fondée sur des propriétés autonomes Travail, Réussite, etc. La TBS se limiterait à changer la structure interne de la propriété : si celle-ci n'est pas définissable en termes descriptifs ou extensionnels, elle resterait néanmoins dans une sorte de « trésor commun » immuable. Or ce type d'existence rapprocherait *de facto* cette propriété argumentative des « faits » pris pour vrais par une société. On ne voit donc pas en quoi la TBS a quelque chose de spécifique à dire à propos de la question du sujet.

Acceptons cette critique comme légitime (alors qu'en fait elle ne l'est pas, car elle confond la nature des entités sémantiques et les rapports d'une

communauté vis-à-vis des entités en question). Pour y répondre, on doit faire apparaître l'un des traits les plus intéressants de la TBS, à savoir, l'inclusion du conflit dans la plus petite entité sémantique. Reprenons notre exemple de base, et supposons que le mot *réussir* renvoie, en langue, au prédicat argumentatif *travail-donc-réussite*. Le conflit est, on peut dire, « latent » dans la signification de ce mot, et ceci à deux niveaux.

Premièrement, dans les choix que le mot même rend disponibles. Nous avons suggéré que la présence de la propriété argumentative *travail-donc-réussite* dans la signification de *réussite* s'accompagne de celle d'une autre propriété *pas-de-travail-pourtant-réussir*, présence qui apparaît comme manifeste dans la signification de *réussite injuste*. La présence de paires de propriétés argumentatives opposées à l'intérieur de la signification d'un mot instaure un conflit, une tension, dans la langue elle-même, tension qui sera résolue ou pas dans le discours, et ceci de diverses façons. Lorsque Diderot dit « On doit exiger de moi que je cherche la vérité, mais non que je la trouve » (*Pensées Philosophiques*, Pensée XXIX), il ne fait qu'exploiter, en le déployant d'une manière spécifique, le conflit interne à la signification de *chercher*, qui contient, sans les hiérarchiser, les prédicats *chercher-donc-trouver* et *chercher-pourtant-ne-pas-trouver*<sup>5</sup>.

Deuxièmement, le conflit apparaît dans les relations que gardent entre elles les entités sémantiques. Le propre de la TBS est de considérer que les propriétés argumentatives de la forme *a donc b*, *nég-a donc nég-b*, *a pourtant nég-b* et *nég-a pourtant b* saisissent toutes (différemment) une même entité sémantique plus abstraite : un bloc sémantique. Ainsi les propriétés *travail-donc-réussite*, *pas-de-travail-donc-pas-de-réussite*, *travail-pourtant-réussite* et *pas-de-travail-pourtant-réussite* appréhendent, chacune à sa manière, une même entité, un unique bloc sémantique où le travail apparaît comme engendrant « naturellement » de la réussite. Même si l'étude de la productivité différentielle de chaque propriété argumentative d'un même bloc reste à faire (ce qui ne pourrait se faire que pour un contexte discursif / historique donné et non pas dans l'absolu), on peut voir à quel point le conflit fait partie intégrante des entités sémantiques : un même bloc sémantique contient en son sein la possibilité de discussions polarisées, de débats, de controverses. C'est en mobilisant le même bloc que s'opposeront des individus soutenant l'un que Pierre a réussi grâce à son travail et l'autre qu'il a réussi malgré son absence de travail, un troisième soutenant qu'ils se trompent tous les deux car Pierre n'a pas réussi du tout, et cela même s'il avait bien travaillé, et enfin un quatrième qui suggérerait que si Pierre n'a pas réussi, c'est parce qu'en réalité il n'avait pas du tout travaillé. C'est le même bloc sémantique que mobilise un discours raciste où tel groupe humain apparaît « naturellement » lié à telle caractéristique et celui qui défend le groupe en question en affirmant qu'« il y en a qui ne le sont pas » (« on

<sup>5</sup> Cf. la notion d'« argumentation externe à droite », présentée ici même par Ducrot.

peut être X sans être p » exprime un prédicat argumentatif de structure *x-pourtant-nég-p* qui relève du même bloc que *x-donc-p*, celui de tout énoncé de la forme *un x, c'est p* (Lescano 2013).

On est donc bien loin d'une idée de « trésor immuable », d'une signification isolée d'une dimension subjective et sociale. La signification linguistique telle que la conçoit la TBS se trouve à la croisée de tensions historiques, sociales et individuelles, de conflits effectifs et en puissance, où la prise de position se cache souvent dans la banalisation de la doxa, dans la naturalisation du parfaitement arbitraire. Le sujet qui prend la parole, le sujet de la langue, le sujet du discours, est à la fois l'acteur et le produit de ce croisement.

#### BILAN

Née d'un mouvement, en apparence paradoxal, d'abandon du sujet parlant dans l'explication du fait énonciatif, l'approche polyphonique conçoit la sémantique comme indissociable de la configuration intersubjective, de l'événement énonciatif comme une composante du sens linguistique. Pour la TAP, aucune subjectivité impliquée dans un fait de langue ou de discours n'est « quelqu'un » dont l'identité doit être établie. Elle part du constat que la grammaire et le lexique contiennent des éléments dont la mise en œuvre donne sa forme à l'événement interlocutif. C'est dans la recherche d'une cohérence avec cette idée que la notion d'« énonciateur » de la première Théorie de la polyphonie a été abandonnée au profit de celle de « mode de présentation » des contenus. L'énonciation ne consiste pas à assigner des points de vue à des êtres, la description polyphonique ne consiste pas à déceler les indications sur les sources subjectives des contenus. La langue préfigure des modes énonciatifs, des schémas d'interlocution où les sujets de l'énonciation sont définis dans des rapports spécifiques aux contenus, et c'est en cela que l'événement discursif est construit de l'intérieur, par le discours. La TAP se donne pour tâche d'établir le répertoire de ces modalités, des éléments linguistiques qui les véhiculent et des procédures discursives de leur accomplissement.

La signification linguistique lexicalisée dans les termes dits « pleins » ainsi que le sens des énoncés sont étudiés par la TBS moyennant la formalisation d'amalgames cristallisés dans la langue ou produits de toutes pièces dans l'acte même de l'énonciation. Aucune composante descriptive, informative, n'intervient dans le calcul du sens, le sens ne donne aucun moyen d'accéder à une donnée objective : on a beau creuser le sens d'une parole ou la signification d'un terme, on retrouve encore et encore des amalgames, encore et encore des prises de position. La langue semble faite plutôt d'entrelacs de mots que l'on superpose éventuellement au monde que d'étiquettes de fragments du monde. En cela, la TBS propose une conception du phénomène sémantique comme inextricablement subjectif.

Si nous avons tenté cette réflexion sur le sujet dans la langue à partir de la TAP et de la TBS, c'est parce que l'un des apports conjoints de ces deux théories est d'établir, en la formalisant, l'emprise du subjectif dans la structuration même du fait de langue, et que cela donne à voir, sous un angle spécifique, la place de ces théories dans le paysage des études du sens linguistique.

#### PRÉSENTATION DES ARTICLES DU VOLUME

Les articles de ce volume ont des préoccupations à la fois théoriques et descriptives, se situant parfois à l'intérieur de la TAP et de la TBS, parfois en dialogue avec elles. Certains auteurs visent à approfondir la portée descriptive de ces théories en étudiant des éléments de langue qui passent la plupart du temps comme résolument référentiels ou descriptifs, tout en abordant les problèmes que rencontrent les descriptions qui font appel à la notion de référence. C'est le cas de Carel, avec son étude de *quand*, et de Salsmann, avec sa problématisation du rôle sémantique du nom propre.

En effet, se fondant sur la TBS, Marion Carel propose, dans son article « Pour une analyse argumentative de la temporalité : l'exemple de *quand* », une description sémantique de l'emploi dit « temporel » de *quand*. Après avoir présenté les obstacles et les insuffisances que rencontrent les descriptions classiques de *quand*, Carel s'attache à montrer que cette conjonction porte des instructions sur la façon dont l'énoncé entrelace des mots dans des propriétés argumentatives (Carel parle, dans ce texte, de « schémas ») et des enchaînements argumentatifs. Laisant de côté les emplois de *quand* qui sont déjà décrits dans la littérature comme « causaux », Carel déploie une analyse argumentative des emplois les plus intuitivement « temporels » de *quand*, à savoir celui qui marquerait la simultanéité (*Quand Pierre entra, une porta claqua*) et celui qui exprimerait l'antériorité (*Quand Pierre fut entré, il posa son sac*). L'article montre que ces emplois donnent des instructions sur la configuration du contenu argumentatif du sens de l'énoncé, reléguant les idées de « simultanéité » et d'« antériorité » à des « effets de sens produits par les lectures réalistes de la construction grammaticale ».

« Peu importe qui conduit du moment qu'il est prudent. Le nom propre dans la Théorie des Blocs Sémantiques », de Margot Salsmann interroge la TBS sur un problème de fond : le rejet systématique de la référence au monde dans le calcul du sens, qui est l'un des éléments de base de la TBS, n'interdit pas de chercher à établir la nature du rapport entre le sens et le réel. C'est dans cette voie que s'engage la recherche de Salsmann. Plus précisément, l'auteure s'intéresse au rôle du nom propre dans une sémantique non-référentielle. La TBS a une réponse toute prête : le nom propre participe de la construction des enchaînements argumentatifs (qui est le discours qui donne à voir une paraphrase de l'énoncé, paraphrase argumentativement explicite), et non pas des propriétés argumentatives exprimées. En cela, les

noms propres n'ont jamais de rôle sémantiquement central, ils restent dans la périphérie du sens, car ils ne manifestent que ce qui, du point de vue de l'argumentation linguistique, est anecdotique. Mais cela pose problème. En donnant à voir ce qui singularise la propriété argumentative, le nom propre apparaît comme le support d'un prédicat, rapprochant ainsi la TBS de la conception ordinaire de la prédication : le nom réfère-t-il donc à un objet ? Salsmann évite cet écueil par le recours à la notion de jeu de langage de Wittgenstein : le nom propre a des rôles sémantiques différents dépendant du jeu de langage dans lequel s'insère l'énoncé. Elle décèle ainsi trois fonctions sémantiques possibles du nom propre qui restent cohérentes avec le projet non-référentialiste de la TBS, tout en permettant d'avancer dans l'étude du rapport langage / monde.

Certains articles de ce volume ont une visée directement théorique. Parmi ceux-ci, on distinguera ceux qui travaillent à l'intérieur même de la TAP ou de la TBS, font état d'un problème à résoudre tout en avançant des solutions, comme l'article de Salsmann que nous venons de citer, celui d'Okubo, qui considère que ce même paramètre énonciatif est de nature graduelle, et la présentation de la TBS que propose Ducrot.

« Litotes et euphémismes du point de vue de la théorie argumentative de la polyphonie », de Tomonori Okubo, arrive à des conclusions aussi bien théoriques que descriptives. En effet, la caractérisation de la litote et de l'euphémisme nécessite, d'après l'auteur, de rendre « graduel » le paramètre énonciatif de « fonction textuelle », de sorte à autoriser à dire qu'un contenu peut être « plus ou moins pris en charge » (nous avons parlé dans cette introduction de « mis en avant » ou encore de « posé »), ou « plus ou moins exclu ». Ainsi, l'euphémisme et la litote auraient en commun de véhiculer l'affaiblissement d'une fonction textuelle : la prise en charge, pour l'euphémisme ; l'exclusion, pour la litote. L'article d'Okubo ouvre d'intéressantes voies à explorer dans le développement de la TAP.

L'article d'Oswald Ducrot présente de manière systématique les notions centrales de la TBS. Situait la TBS par rapport au programme de Saussure comme au paradigme de l'Argumentation dans la Langue, Ducrot se concentre sur les notions de « connecteur », d'« aspect argumentatif » et de « bloc sémantique », ainsi que sur les relations formelles internes aux blocs (conversion, transposition, réciprocity), pour illustrer ensuite les thèses essentielles et les notions de la théorie en les appliquant à la description d'éléments de lexique, de transformations syntaxiques et d'énoncés.

Le proverbe et la concession sont les objets que Mambelli et Rossari, respectivement, abordent avec les théories phare de ce volume.

L'article de Francesca Mambelli, « La construction d'une réplique proverbiale », cherche à décrire le rôle du proverbe dans la production du sens linguistique lorsque le proverbe est mobilisé en tant que réplique. Son point de départ est bien original : l'ouvrage de Jean Paulhan *L'expérience du proverbe*, qui relate et commente des expériences communicatives « ratées » en

contexte malgache. Mambelli exploite les transpositions en français des situations communicatives problématiques en les analysant à l'aide de la TBS. Le résultat est une description extrêmement précise de l'économie sémantique du proverbe-réplique, qui s'oppose à celles qui attribuent au proverbe une structure interne de nature implicative, une nature énonciative qui le rapproche du discours rapporté, et une valeur métaphorique.

Corinne Rossari, dans son article « La concession sans opposition à la lumière de la théorie argumentative de la polyphonie », soutient que la description de la concession de Ducrot (2001), surtout par son recours à l'idée que le locuteur donne son accord à un contenu d'orientation argumentative contraire au contenu qu'il met finalement en avant, débouche sur des résultats contre-intuitifs. C'est en se servant de la TAP que Rossari propose de résoudre ce problème. Le schéma général de la concession se résume à deux unités de discours : l'une, comportant un contenu [p] « accordé » (ce que nous avons présenté ici, à la suite de Carel, comme « mis en arrière ») et en même temps avec le mode de présentation « conçu » (quoique Rossari spécifie qu'il s'agit d'un mode particulier qui serait certes « conçu » mais *par un autre locuteur*) ; l'autre, avec un contenu [q] « central » (équivalent à ce que nous avons appelé ici « mis en avant »). Rossari postule que la concession ne nécessite aucunement d'un contraste, d'une anti-orientation argumentative entre les contenus [p] et [q] – et en cela elle s'éloigne non seulement de Ducrot mais aussi de beaucoup d'autres qui l'ont repris –, mais se limite à instaurer une configuration purement énonciative, concernant les paramètres de fonction textuelle et de mode de présentation des contenus. A partir d'une analyse fine de faits de langue, Rossari montre que cette configuration est mise en œuvre par {certes, en effet, effectivement, d'accord, soit} + mais.

Les articles de Longhi et de Rabatel présentent leurs approches respectives dans des dialogues féconds avec la TAP et la TBS. La théorie de Longhi se nourrit directement de la TBS pour une partie de ses analyses lexicales ; celle de Rabatel, en revanche, partant d'un noyau épistémologique partagé avec la TAP et la TBS, s'en éloigne sur d'autres aspects.

« De la *Théorie des blocs sémantiques* à la *Théorie des objets discursifs* : argumentativité du mot *calme* de la langue au discours », l'article de Julien Longhi, illustre l'approche théorique des « objets discursifs », en montrant ses liens avec la TBS en ce qui concerne l'étude de la signification lexicale dans ses mises en discours concrètes. Le projet est celui d'inclure l'argumentation linguistique, telle que conçue par la TBS, dans une « saisie dynamique et phénoménologique » des unités, et donc dans une sémantique attentive aux aspects « dynamiques » et « instables » (au sens de P. Cadiot et Y.-M. Visetti, *Motifs et proverbes*, PUF, 2006) du sens et aux spécificités de chaque corpus. Longhi s'appuie notamment, pour illustrer ce cheminement, d'une étude du mot *calme* dans ses occurrences dans le débat télévisé entre S. Royal et N. Sarkozy. En étayant ses propositions sous la triple influence



de la TBS, de Merleau-Ponty et des travaux de Cadiot et Visetti, l'auteur aborde des questions fondamentales, dont notamment le rapport entre langue et discours.

« La polyphonie est-elle nécessairement argumentative ? », voilà la question avec laquelle Alain Rabatel ouvre le débat dans son article « En amont d'une théorie argumentative de la polyphonie, une conception radicale de l'énonciation comme énonciation problématisante ». L'auteur commence en établissant le périmètre de ce qui est partagé entre son approche et celle de la TAP et de la TBS, ce qui pourrait se résumer au constat commun d'une incapacité de la langue et du discours à produire des entités sémantiques dépourvues de subjectivité. Malgré cet espace d'entente, Rabatel regrette que ces théories abandonnent ce qui à ses yeux est essentiel : les « choix de référenciation des objets et du sujet modal à partir duquel ces mêmes objets sont mis en perspective ». L'étude de ces dimensions du sens est accomplie notamment à l'aide de la notion de « point de vue », que Rabatel développe depuis plusieurs années, et de celles, plus récentes, d'« énonciation problématisante » et de « mobilité empathique ». On remarquera, à la lecture de cet article, qu'une spécificité de la démarche de Rabatel – vis-à-vis de celle de la TAP et de la TBS – est son intérêt pour la dimension cognitive, notamment dans le cas de son étude de l'« empathie », relative à la référenciation de la perception et de la pensée. On doit souligner également sa préférence pour le terme « argumentabilité », proche d'un « effet de discutabilité », plutôt que pour celui d'« argumentation », qui tendrait à figer, selon Rabatel, le sémantisme du discours.

Avec ce numéro de *Verbum* nous avons souhaité montrer un « état de la question » de la TAP et de la TBS, dans leurs réflexions sur la nature du sens, dans leur portée descriptive, dans leurs dialogues avec d'autres approches. Le degré de détail et surtout la hardiesse des analyses présentées dans ces articles, la rigueur et l'originalité des questionnements et des propositions théoriques, nous font croire que le pari est réussi.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C., DUCROT O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Mardaga.
- BAKHTINE M., VOLOSHINOV V. (1972). *Marxisme et philosophie du langage*. Paris : Minuit.
- BENVENISTE É. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- CAREL M. (1992). *Vers une formalisation de la théorie de "l'argumentation dans la langue"*. Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.

- CAREL M. (2008). Polyphonie et argumentation. In : M. Birkelund, M.B.M. Hansen, C. Norén (éds), *L'énonciation dans tous ses états. Mélanges offerts à Henning Nølke*. Berne : Peter Lang, 29-46.
- CAREL M. (2011a). Attribution de point de vue et effacement du récit. In : G. Corminboeuf, M.-J. Béguelin (éds), *Du système linguistique aux actions langagières. Mélanges en l'honneur d'Alain Berrendonner*. Bruxelles : De Boeck / Duculot, 399-413.
- CAREL M. (2011b). *L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques*. Paris : H. Champion.
- CAREL M. (2011c). La polyphonie linguistique. *Transposition ; Musique et Sciences Sociales 1*, en ligne.
- CAREL M. (2013). Énonciation et attribution de point de vue. Contre la théorie des énonciateurs-sources. In : D. Pirazzini, A. Schieman (éds), *Dialogizität in der Argumentation*. Berne : Peter Lang, 53-67.
- CAREL M. (2014). Tu seras un homme, mon fils. Un prolongement de la doxa : le paradoxe. In : A.-M. Cozma, A. Bellachhab, & M. Pescheux (éds), *Du sens à la signification, de la signification aux sens : mélanges offerts à Olga Galatanu.*, Berne : Peter Lang, 389-406.
- CAREL M. (à paraître). Polyphonie et évidentialité. In : C. Rossari, M. Carel, C. Ricci, *Pour une approche pragmatique de la notion d'évidentialité. Le cas de l'emprunt en français et de l'inférence en italien*.
- CAREL M., DUCROT, O. (2009). Mise au point sur la polyphonie. *Langue Française* 164, 33-43.
- DUCROT O. (1980). *Les mots du discours*. Paris : Minuit.
- DUCROT O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- DUCROT O. (1988). Topoï et formes topiques. *Bulletin d'Études de Linguistique Française* 22, 1-14.
- DUCROT O. (2001). Quelques raisons de distinguer « locuteurs » et « énonciateurs ». *Polyphonie linguistique et littéraire* 3, 1-17.
- DUCROT O. (2010). Ironie et négation. In : V. Atayan, U. Wiene (éds), *Ironie et un peu plus – Hommage à Oswald Ducrot pour son 80ème anniversaire*. Berne : Peter Lang, 169-179.
- GALATANU O. (2004). La sémantique des possibles argumentatifs et ses enjeux pour l'analyse de discours. In : M.J. Salinero Cascante, I. Inarrea Las Veras (éds), *El texto como encrucijada: estudios franceses y francófonos*. Universidad de La Rioja, 213-225.
- GENETTE G. (1972). *Figures III*. Paris : Seuil.
- HENRY P. (1977). *Le mauvais outil : langue, sujet et discours*. Paris : Klincksieck.
- LESCANO A. (2009). Pour une étude du ton, *Langue Française* 164, 45-60.
- LESCANO A. (2012a). Deux (autres) "maintenant". In : M. Carel (éd.), *Argumentation et polyphonie. De Saint-Augustin à Robbe-Grillet*. Paris : L'Harmattan, 213-225.
- LESCANO A. (2012b). Le passé simple n'est jamais subjectif, *TRANEL* 56, 61-76.

- LESCANO A. (2013). Stéréotypes, représentations sociales et blocs conceptuels. *Semen. Revue de Sémio-Linguistique Des Textes et Discours* 35, 153-170.
- NØLKE H., FLØTTUM K., NORÉN C. (2004). *ScaPoLine : la théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- RACCAH P. (2002). Lexique et idéologie : les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé. In : M. Carel (éd.), *Les facettes du dire : Hommage à Oswald Ducrot*. Paris : Kimé, 242-268.
- ŽIŽEK S. (2003). El espectro de la ideología. In : S. Žižek (éd.), *Ideología. Un mapa de la cuestión*. Buenos Aires : Fondo de cultura económica, 242-268.